



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cerises

Question écrite n° 7700

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les graves difficultés que rencontrent les producteurs de cerises et de bigarreaux de Vaucluse afin d'écouler leurs fruits sur le marché. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est exact qu'il existe encore des subventions incitant à la plantation de cerisiers et, si tel était le cas, les mesures qu'il entend prendre afin de rationaliser au mieux les fonds destinés à ce secteur très sinistre.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics aident effectivement les plantations de cerisiers et de bigarreau d'industrie. L'objectif de ce soutien est de permettre une adaptation de notre potentiel de production aux marchés, en incitant au rajeunissement du verger, au développement de nouvelles variétés adaptées aux attentes du consommateur et à la pratique de nouvelles techniques culturales plus économes. Cette politique d'adaptation est élaborée au niveau régional dans le cadre d'un schéma triennal de modernisation et d'adaptation du verger. De plus, afin de veiller à la cohérence des différents programmes régionaux, il a été créé, au sein de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, une commission nationale consultative d'adaptation du verger composée de représentants des professionnels et des administrations concernées. Elle est présidée par le directeur de l'office. Consciente des difficultés rencontrées sur le marché et de la nécessité d'une certaine maîtrise du développement des productions, cette commission a décidé, en 1993, de lier l'attribution des aides à la plantation de cerisiers et de bigarreau d'industrie à l'obligation d'arrachage d'une surface au moins égale aux surfaces plantées. Cette mesure permet de poursuivre l'adaptation indispensable de notre verger tout en évitant un développement d'excédent de production.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7700

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 décembre 1994

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3871

Réponse publiée le : 12 décembre 1994, page 6169